

Déclaration des conformités pour les analyses alimentaires en chimie

| | |
|---|---|
| Les métaux Alimentation Humaine | La déclaration de conformité est réalisée selon les règlements (CE) N° 333/2007, (UE) N° 2023/915. |
| Les métaux Alimentation Animale | La déclaration de conformité est réalisée selon la directive 2002/32/CE et ses amendements. |
| Métaux en tant que résidus de pesticides | La déclaration de conformité est réalisée selon la version consolidée du règlement (CE) N° 396/2005 et le guide SANTE en vigueur en tenant compte de l'incertitude réglementaire. |
| Dioxines Alimentation Humaine | La déclaration de conformité est réalisée selon les règlements (UE) N° 2023/915, (UE) N°2017/644 et leurs amendements. |
| Dioxines Alimentation Animale | La déclaration de conformité est réalisée selon la Directive 2002/32/CE, le règlement (CE) N° 152/2009 et leurs amendements. |
| PCB NDL | La déclaration de conformité est réalisée selon les règlements (UE) N° 2023/915, (UE) N°2017/644 et leurs amendements. |
| Pesticides | La déclaration de conformité est réalisée selon la version consolidée du règlement (CE) N° 396/2005 et le guide SANTE en vigueur en tenant compte de l'incertitude réglementaire de 50%. Le laboratoire peut fournir ses propres incertitudes sur simple demande. |
| HAP | La déclaration de conformité est réalisée selon les règlements (CE) N° 333/2007, (UE) N° 2023/915. |
| PFAS | La déclaration de conformité est réalisée selon le règlement (UE) N° 2023/915 et leurs amendements. |

| | |
|---|---|
| AINS Antibiotiques Aminosides Benzimidazoles Nitroimidazoles Tranquillisants | <p>La déclaration de conformité est réalisée selon le règlement (CE) N° 37/2010.</p> |
| Anticoccidiens | <p><u>Muscles de boucherie et œufs</u> : La déclaration de conformité est réalisée selon le règlement (CE) N° 124-2009.</p> <p><u>Muscles de volaille</u> : La déclaration de conformité est réalisée selon les règlements (CE) N° 124-2009, (CE) N° 875/2010 et (CE) N° 10/2012.</p> |
| Chloramphénicol | <p>La déclaration de conformité est réalisée selon le règlement (UE) N° 2019/1871.</p> |
| Colorants | <p>La déclaration de conformité est réalisée selon le règlement (UE) N° 2019/1871.</p> |
| Histamines | <p>La déclaration de conformité est réalisée selon le règlement (CE) N° 1019/2013.</p> |
| Nitrofuranes | <p>La déclaration de conformité est réalisée selon le règlement (UE) N° 2019/1871.</p> |
| Acide Domoïque Toxine ASP | <p>La déclaration de conformité est réalisée selon les Règlements (CE) N° 2019/627 et (CE) N° 853/2004.</p> |
| Biotoxines Marines Lipophiles | <p>La déclaration de conformité est réalisée selon les Règlements (CE) N° 2019/627 et (CE) N° 853/2004.</p> |
| Phycotoxines Paralysantes | <p>La déclaration de conformité est réalisée selon les Règlements (CE) N° 2019/627 et (CE) N° 853/2004.</p> |